

PANIQUE ÉLECTRONIQUE

DÉCLARATION DE SUD ÉDUCATION PARIS AU DÉPOUILLEMENT DU 8 DÉCEMBRE 2022

Plus de 83 % de participation chez les personnels de direction, à peine 13 % chez les AED et les AESH. On peut dire que ces élections auront bien révélé les inégalités d'accès au vote, inégalités qui ont été renforcées tant par la procédure particulièrement indigeste que par les multiples problèmes qui ont caractérisé ce scrutin.

Malgré nos demandes répétées, aucune communication ciblée en direction des AED n'a été mise en œuvre pour qu'ils et elles puissent participer au vote dans de bonnes conditions. Dans le meilleur des cas, pour qu'une ou un AED puisse exercer son droit de vote, il fallait qu'il ou elle se rende au secrétariat de son établissement pour demander son Numen (qui parfois n'était étonnamment pas disponible) afin de pouvoir ouvrir sa messagerie académique et retrouver le mail permettant enfin d'ouvrir son espace électeur. Nous avons également constaté que des équipes entières d'AED se sont retrouvées écartées des listes électorales, sans explication. C'est le cas notamment au collège Etienne Dolet ou au lycée Charles de Gaulle.

La même situation a concerné des personnels administratifs du Rectorat, en poste pourtant depuis des années, qui ont été exclues de la liste électorale.

D'autres surprises étaient réservées aux AESH qui, pour voter, ont souvent dû appeler l'assistance élections et découvrir alors qu'une 2^e adresse académique associée à un 2^e Numen avait été créée pour les élections professionnelles, adresse dont ils et elles n'auraient jamais eu connaissance sans cet appel. C'est sans compter les AESH absentes des listes, sans explication, là encore.

À cela s'ajoutent tous les problèmes techniques qui ont perturbé le scrutin dès le 1^{er} jour : distribution aléatoire des notices de vote impossibilité d'obtenir le réassort de son code de vote au cours des premiers jours, utilisation du nouveau code de vote conditionnée à l'actualisation du portail élections, absence de kiosque dans bon nombre d'établissements...

Si les élections professionnelles ont bien prouvé quelque chose, c'est que le détricotage des services publics, que nous dénonçons depuis des années, a des conséquences jusqu'à l'exercice de la démocratie au travail. En sous-traitant l'expédition des notices de vote et déléguant l'organisation du vote à une société qui a montré son incapacité à maintenir un service de qualité, le ministère porte une lourde responsabilité dans le fiasco de ce scrutin, qui se solde par un taux de participation encore plus bas qu'en 2014.

Le Rectorat de Paris aurait dû tout mettre en œuvre pour compenser ces difficultés, en faisant preuve de volontarisme pour que tous les personnels, y compris les plus précaires, puissent

accéder au vote dans les meilleures conditions. Le sous-effectif au niveau des services ou les carences du ministère sont des éléments d'explication mais il nous semble que tout n'a pas été fait pour favoriser la participation.

Même si le service d'assistance mis en place pendant la période de vote a pu permettre de résoudre certains problèmes, force est de constater que c'est l'opiniâtreté des organisations syndicales et l'endurance des personnels qui expliquent que le taux de participation ne soit finalement pas aussi catastrophique.

Nous faisons une nouvelle fois le constat que la solution la plus simple (un vote à l'urne organisé école par école, établissement par établissement) aurait été la meilleure.

Ce n'est pas le choix qui a été fait au niveau du ministère, qui a encore une fois prouvé que l'écoute des personnels n'était pas sa priorité.

Les élections sont maintenant terminées mais la lutte pour une autre société et une autre école continue.